



Commentaires sur les projets pilotes Commissions scolaires - cégeps - universités

Novembre 2004

Les points convergents avec des positions de la CSN^[1]

- Ø Les motifs invoqués pour la mise en place des projets pilotes : déclin démographique, décroissance de la clientèle, contraintes financières, exode des jeunes des régions, taux de diplomation, nouveaux besoins de formation de la main-d'œuvre, situation économique de la région, dédoublements des services, etc.
- Ø Harmonisation des programmes et meilleur arrimage entre la formation professionnelle et la formation technique. Développement de passerelles.
- Ø Maintien de l'offre de formation dans les régions et de l'accessibilité.
- Ø Implantation de nouveaux mécanismes de concertation régionale. Table de l'éducation.
- Ø Guichet unique pour la formation aux entreprises.
- Ø Amélioration de l'offre en reconnaissance des acquis et des compétences.
- Ø Réponse mieux adaptée aux besoins des entreprises.
- Ø Réduction de la durée de la formation – DEP - DEC - BAC. Possibilité de diplomation graduelle.
- Ø Meilleure utilisation des ressources humaines, financières et des équipements.
- Ø Concentration des expertises. Consolidation des créneaux d'excellence.
- Ø Plus grande concertation entre les partenaires de l'éducation, de la main-d'œuvre et de la communauté.
- Ø L'éducation, un facteur de développement régional durable.
- Ø Autres.

Les dangers potentiels

- Ø Les jeunes ne sont pas au cœur de ces projets.
- Ø L'absence d'implication des personnels tout au long du processus de développement de ces projets.
- Ø L'assujettissement de la formation aux entreprises ou aux élites locales.
- Ø L'abaissement de la FT à un diplôme terminal.
- Ø Le patronage concernant la carte des programmes.
- Ø Modification de la formation générale – pression importante exercée pour une redéfinition de la FG.

- Ø La décentralisation et l'élargissement des objets de négociation locale.
- Ø Plus grande responsabilité des cégeps en matière d'élaboration des programmes de formation.
- Ø Les diplômes locaux décernés par les cégeps.
- Ø Iniquité dans l'offre de formation entre les différentes régions.
- Ø Restriction de la mobilité des étudiantes et des étudiants.
- Ø Redéfinition de la mission des ordres d'enseignement ou nouvelle réorganisation du système d'éducation. Moins de continuité dans les ressources et la carte des programmes.
- Ø La concentration des activités de formation en un seul lieu engendrera des impacts pour le personnel enseignant et le personnel de soutien et ouvre la porte à des PPP et à la sous-traitance.
- Ø Nouvelle stratégie pour sauver des programmes - regroupement d'étudiants de DEP et de DEC – impacts sur les personnels.
- Ø Plus de concertation régionale, mais concertation en sous région (St-Félicien et non Saguenay-Lac St-Jean), ce qui engendrera une plus grande compétition entre les sous régions et entre les régions et entre les établissements.
- Ø La création de corporation peut signifier à moyen terme nouvel employeur – impacts au niveau des conventions collectives.
- Ø Pour ces nouvelles corporations dont le mandat est de dispenser des programmes de formation harmonisés (ex. en foresterie), on se retrouvera devant une situation où ces services ne seront pas fonction ni de la mission du cégep, ni de celle de la commission scolaire, mais bien deviendront l'exclusivité de cette corporation en foresterie.
- Ø Sous le couvert d'une plus grande autonomie, ces corporations peuvent s'associer à qui elles veulent et conclure des ententes de partenariat. Impacts sur les conventions collectives.
- Ø Plus grande compétition avec le secteur privé, donc obligation d'être concurrentiels, tout particulièrement à la formation continue.
- Ø Perspectives de développer des collèges communautaires (modèle ontarien), des instituts, des écoles d'entreprises, des chaires, etc.
- Ø Autres.

Des pistes d'action

Les interventions doivent se faire au plan local, fédératif et national.

Au plan national

- Ø Faire part au ministre Reid des éléments avec lesquels nous sommes d'accord et des éléments qui soulèvent des inquiétudes et lui proposer des pistes de solution. Demander au ministre que les personnels soient associés à toutes les phases de développement de ces projets, et ce, à partir du démarrage. À cette fin, lui demander de s'assurer, avant d'approuver un projet, que les établissements d'enseignement ont procédé à une consultation large des personnels sur le

contenu du projet. Que les établissements soient informés de cette obligation de consulter les personnels.

Lui indiquer qu'en cas de non consultation les personnels s'opposent à l'implantation de ces projets.

- Ø Proposer au ministre d'organiser une journée de réflexion sur la formation professionnelle, technique et continue. Demander au MEQ de contribuer au financement de cette activité qui aurait pour objectif de permettre un débat public, de dégager une vision commune du développement de la FP – FT et de la formation continue et d'établir des modalités afin que les personnels soient partie prenante au développement des projets pilotes.

Au plan fédératif

- Ø Poursuivre le travail d'information et de sensibilisation déjà amorcé et suivre l'évolution du dossier.
- Ø Faire les représentations politiques et exiger que les personnels soient associés à l'ensemble du processus.
- Ø Compte tenu des enjeux de ces projets, prévoir dans la prochaine négociation des clauses de protection des emplois et contrer les impacts sur les conventions collectives. Comment protéger nos accréditations, nos droits et nos acquis?
- Ø Être en soutien aux syndicats locaux et les outiller pour intervenir dans le cadre de l'implantation de ces projets.

Au plan local

- Ø Que les exécutifs des syndicats transmettent aux membres toute l'information pertinente sur le développement et les conséquences que peuvent engendrer les projets pilote s'ils ne sont pas encadrés.
- Ø Que les exécutifs des syndicats demandent à leur représentante ou à leur représentant au conseil d'administration de leur cégep de leur transmettre toute information relative à la mise en place d'un projet-pilote.
- Ø Que ces informations et les documents déposés soient transmis à la FNEEQ ou au secteur cégeps de la FEESP.
- Ø Que les syndicats exercent une grande vigilance en ce qui concerne la création de toute corporation autonome sur leur territoire ayant pour mission spécifique l'offre de formation en FP – FT – Formation continue dans un ou plusieurs domaines de formation.

^[1] Voir les positions de la CSN dans les différents mémoires produits depuis les États généraux de l'éducation.